

Questions aux listes candidates aux élections municipales (suite)

Réponses de la liste « Lanton autrement ! » conduite par Loïc Ballongue

A. AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Croissance démographique

Réponse : Depuis deux ans, nous étudions attentivement les dynamiques démographiques et urbaines de notre commune. À ce stade, il nous semble peu probable que Lanton connaisse une croissance démographique comparable à celle des décennies passées. Plusieurs facteurs nous amènent à cette conclusion, bien que nous puissions, bien sûr, nous tromper.

Les raisons de cette modération attendue sont multiples :

- Le coût du bâti : Les prix de l'immobilier, en constante augmentation, rendent l'accès à la propriété de plus en plus difficile, notamment pour les jeunes ménages et les nouvelles générations.
- Le pouvoir d'achat incertain : Les incertitudes économiques, l'inflation et la précarité de certains emplois limitent la capacité des ménages à investir dans l'immobilier.
- Les nouvelles habitudes de vie : Les modes de vie évoluent. Le télétravail, la recherche de logements plus petits ou partagés, et une préférence croissante pour les zones moins urbanisées pourraient réduire l'attractivité de notre commune pour les nouveaux arrivants.
- A contrario de cette lecture, nous devons quand même tenir compte d'un phénomène inverse relatif à une demande accrue en logements adaptés aux nouveaux profils familiaux tels que les familles monoparentales et recomposées représentant une part croissante des ménages, avec des besoins distincts :
 - Logements de taille intermédiaire (T3/T4) pour accueillir les enfants en résidence alternée ;
 - Proximité des écoles et des services (crèches, centres aérés) pour faciliter la logistique quotidienne.

Un exemple frappant : Arcachon continue de construire, mais se vide progressivement. Les logements y sont souvent des résidences secondaires ou des investissements locatifs, ce qui ne se traduit pas par une augmentation significative de la population permanente. Ce phénomène pourrait également nous concerner.

Les extensions urbaines (comme le projet Pichot sur Lanton) seront comptabilisées et maîtrisées. Nous n'envisageons pas de mesures spécifiques pour contenir la croissance démographique, car nous estimons qu'il n'y aura pas d'accroissement déraisonnable. Notre politique urbaine vise à limiter la densification et à restreindre l'élévation des bâtiments à R+1 (un étage au-dessus du rez-de-chaussée). Cette approche permet de préserver le caractère villageois de Lanton tout en évitant une pression excessive sur les infrastructures existantes.

En résumé, notre vision repose sur une croissance modérée et maîtrisée, respectueuse de l'identité de notre commune et des contraintes économiques et sociales actuelles.

Ressource en eau

Réponse : l'eau, c'est la vie. Bien que nous ayons l'impression de consommer moins d'eau que nos parents – moins d'arrosage, plus de douches que de bains, et une meilleure sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie, notamment auprès des enfants –, ce sujet reste une thématique importante.

Pour aller plus loin, nous privilégierons les nouvelles constructions intégrant le réemploi des eaux de pluie, en particulier dans le projet Pichot. Ces systèmes permettront d'utiliser l'eau de pluie pour les sanitaires et l'arrosage, réduisant ainsi la pression sur les ressources potables. Le remplacement progressif des canalisations par des matériaux modernes (comme le polyéthylène haute densité, moins sujet aux fuites) et la détection des fuites par drones ou capteurs intelligents seront des pistes à explorer.

Nous militerons pour sensibiliser les habitant-e-s en proposant, au travers d'une application mobile de participation citoyenne, la possibilité de signaler les fuites ou les problèmes de qualité d'eau. Nous travaillerons également à ce que les fournisseurs d'eau publient régulièrement un bilan de la qualité de l'eau et des travaux en cours.

Nous nous engageons à mobiliser toutes les ressources nécessaires pour gérer cette ressource essentielle avec raison et responsabilité, en impliquant la communauté dans une démarche collective.

Assainissement et eaux pluviales

Réponse : Il est inconcevable pour nous de voir les eaux usées se déverser dans le bassin d'Arcachon. Les situations exceptionnelles, comme les débordements en cas de fortes pluies, doivent tendre à disparaître. Au minimum, il est indispensable de se doter d'un système d'alerte et de pré-alerte, ainsi que d'un dispositif d'information clair et réactif pour la population. Cela permettrait d'agir rapidement en cas d'incident et de limiter les impacts environnementaux.

Nous savons qu'il est impossible d'empêcher totalement les infiltrations d'eaux de pluie dans le réseau d'eaux usées. Cependant, ces infiltrations doivent être considérablement réduites, en priorisant les zones sensibles, notamment à Taussat, où les risques de débordement et de pollution sont les plus élevés.

Un plan public détaillant les actions à mener, ainsi qu'un calendrier précis des travaux, doit être établi et mis en œuvre dès la fin de l'année 2026. Ce plan devra inclure les étapes clés, les responsables désignés et les budgets alloués pour garantir une exécution efficace.

Pour nous, l'idée de base est claire : l'eau de pluie doit pouvoir s'écouler librement vers la mer, via un réseau de fossés et de crastes bien entretenus, correctement inclinés pour éviter les stagnations, et avec une infiltration optimisée à la parcelle. Cela permettrait de préserver la qualité des eaux du bassin tout en respectant le cycle naturel de l'eau.

Infiltration des eaux pluviales à la parcelle

Réponse : Le principe d'infiltration de l'eau de pluie à la parcelle ne peut être remis en cause. Cette méthode permet d'assurer une dépollution naturelle de l'eau avant qu'elle ne rejoigne les milieux aquatiques. En effet, si cette eau se déversait directement dans le Bassin d'Arcachon, elle y transporterait divers polluants (hydrocarbures, métaux lourds, résidus de pesticides, etc.), ce qui est totalement contraire aux objectifs de préservation de la qualité des eaux du Bassin. Les règles actuelles prévoient un volume de stockage tampon de 50 m³ par m² d'imperméabilisation, correspondant à des précipitations de 50 mm. Or, les récentes pluviométries enregistrées dans la région atteignent, voire dépassent, 100 mm lors d'épisodes intenses. Cela rend le système actuel insuffisant pour absorber ces volumes exceptionnels.

Un levier d'action prioritaire consiste donc à prévoir une modification de la capacité de stockage avant infiltration, en l'augmentant au-delà des normes actuelles. Cela nécessitera de redéfinir ce volume de stockage en collaboration avec le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) et de l'intégrer dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour en faire une obligation réglementaire.

En parallèle, nous renforcerons le service d'urbanisme en mettant en place un contrôle systématique des constructions réalisées. Ce contrôle aura pour objectif de vérifier la conformité des aménagements au permis de construire délivré, et plus particulièrement le respect de la séparation des réseaux (eaux pluviales et eaux usées).

Enfin, pour les constructions anciennes, nous demanderons que les contrôles soient renforcés, notamment dans les secteurs les plus exposés aux problèmes de débordements. Ces vérifications concerneront aussi bien les parties privatives que le domaine public, afin de garantir une gestion optimale des eaux pluviales et de limiter les risques de pollution du Bassin.

Les identités villageoises

Réponse : Si nous arrivons aux responsabilités, nous engagerons rapidement une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'objectif sera de sanctuariser les zones vertes qui séparent nos villages, lorsqu'elles existent encore, et de protéger les éléments contribuant à la qualité visuelle et environnementale de notre espace de vie. Ces espaces naturels jouent un rôle clé dans la préservation de notre cadre de vie et de notre biodiversité.

Au-delà de la charte paysagère, qui permet déjà d'accorder une attention particulière à l'aspect paysager de notre commune, nous mettrons en place un programme ambitieux d'embellissement de nos espaces publics. Ce programme combinera :

- Cheminements piétons et cyclables pour favoriser les déplacements doux,
- Végétalisation et fleurissement, en privilégiant les essences locales adaptées à notre climat,
- Identification et protection des arbres remarquables, qui font partie de notre patrimoine naturel.

Une réflexion sur l'élaboration d'une charte architecturale pourra également être engagée pour renforcer et maintenir l'identité propre à chaque village.

Nous retravaillerons la charte paysagère en collaboration avec les citoyen·nes et les associations locales. Une fois finalisée, cette charte sera intégrée au PLU afin de la rendre opposable, c'est-à-dire juridiquement contraignante pour les futurs projets d'aménagement. Cette démarche garantira une cohérence esthétique et environnementale sur l'ensemble de notre territoire.

Densification et parcellisation

Réponse : Notre programme, notre ambition, ne se limite pas à une simple concertation. Nous souhaitons instaurer un véritable échange et un débat constructif, afin d'aboutir à des documents pragmatiques et de bon sens. En cas de blocage persistant, les décisions seront tranchées par la majorité en place, toujours dans un esprit de transparence et d'équité.

Nous reviendrons sur les parcellisations dites "hard", c'est-à-dire si rigides et contraignantes qu'elles finissent par décourager les acheteur·euses. Ces divisions de terrain, souvent trop strictes ou mal adaptées aux réalités locales, rendent les projets immobiliers peu attractifs, voire invendables. Il est temps de réévaluer ces pratiques pour favoriser un urbanisme plus flexible et adapté aux besoins réels des habitant·es.

Il est envisagé de créer une structure dédiée, un comité consultatif sur les questions d'urbanisme et d'environnement. Ce comité aurait pour mission d'analyser les projets, de proposer des solutions innovantes et de faciliter le dialogue entre les différent·es acteur·rices (élu·es, citoyen·nes, professionnel·les). Une telle instance permettrait d'anticiper les enjeux et de garantir une approche cohérente et durable des aménagements sur notre territoire.

Taussat-les-bains secteur à forte valeur patrimoniale

Réponse : Nous étudierons comment intégrer cette charte au PLU, tout en restant attentifs à ne pas alourdir inutilement le règlement du PLU. L'objectif est de préserver son efficacité et sa lisibilité pour les citoyen·nes et les professionnel·les.

Nous proposons à l'association Taussat Village de retravailler ces points ensemble une fois à la tête de la commune.

Des éléments de réponse ont déjà été apportés dans le projet d'embellissement. Notre mot d'ordre actuel est davantage la réhabilitation de l'existant plutôt que sa destruction, et nous nous inscrivons pleinement dans cette démarche.

Les compétences de professionnel·les pour accompagner les projets d'aménagement urbain seront étudiées. Cependant, nous privilégierons en priorité les compétences déjà présentes au sein du personnel communal, afin de valoriser les ressources locales et optimiser leur utilisation.

Plages et ports

Réponse : Ayant déjà participé aux actions d'arrachage de spartines avec Taussat Village, je continuerai à m'y investir activement et encouragerai les élu·es à faire de même. Moi-même et toute mon équipe nous sensibiliserons également les jeunes pour qu'ils·elles participent à ces opérations. Enfin, nous veillerons à ce que les spartines arrachées soient correctement collectées après chaque action. Un travail concerté avec le SIBA permettra d'évaluer les résultats et d'assurer le suivi de ces opérations, afin de les pérenniser sur le long terme.

Le plan de nettoyage des plages doit désormais prendre en compte le fait que la laisse de mer abrite une biodiversité à l'équilibre fragile. Les recommandations scientifiques soulignent qu'un nettoyage excessif peut nuire à cet équilibre écologique. Il sera donc essentiel de trouver le bon rythme de nettoyage, en nous appuyant sur les conseils d'experts dans ce domaine. Bien que ce rythme doive être plus fréquent durant la période estivale, en raison de la forte fréquentation, il devra rester respectueux des écosystèmes locaux. De la même manière, l'apport de sable sur les plages doit aujourd'hui être confronté à l'enjeu de l'envasement de notre littoral, lié notamment au dépérissement de la zostère. Un excès de minéralité peut en effet perturber l'équilibre biologique du milieu marin. Là encore, les apports de sable devront s'appuyer sur une analyse experte pour éviter toute dégradation supplémentaire de l'écosystème.

La fréquentation des plages par les propriétaires d'animaux, qu'ils soient résidents permanents ou de passage, reste difficile à éviter, malgré l'affichage interdisant leur présence. Pour limiter les incivilités des propriétaires d'animaux qui ne respectent pas les consignes, nous prévoyons de demander la mise en place d'une brigade équestre estivale. L'une de ses missions sera de surveiller les plages et d'assurer un rôle à la

fois pédagogique et, si nécessaire, répressif à l'égard des usager·ères, notamment les propriétaires de chiens.

Parallèlement, nous recruterons des gardes champêtres qui auront, toute l'année, une mission similaire de surveillance et de sensibilisation.

Enfin, nous définirons des espaces dédiés où les chiens pourront se détendre, afin de préserver d'autres zones des nuisances. Nous établirons également des tranches horaires spécifiques pour autoriser l'accès aux plages avec un animal, tout en l'interdisant en dehors de ces créneaux.

Le recrutement de ressources supplémentaires permettra de mieux surveiller le littoral aux heures de marée et de faire respecter les zones dédiées à certaines pratiques sportives, tout en garantissant la sécurité des non-pratiquant·es.

Il y a un travail important à mener au niveau des ports, et en particulier ceux de Taussat. Nous étudierons la pertinence de maintenir notre adhésion au Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon (SMBPA) ou, au contraire, de reprendre la gestion directe de nos ports afin d'en optimiser la gestion et les services.

Parmi les priorités identifiées, la remise en état de la maline du vieux port et le bon fonctionnement de son écluse doivent figurer en tête de liste. Ces infrastructures sont essentielles pour la sécurité, l'accessibilité et la préservation du patrimoine portuaire.

Par ailleurs, un travail de coordination avec le SIBA devra être initié pour synchroniser le désenvasement du port avec celui de son chenal. Cette synchronisation est cruciale pour éviter les accumulations de sédiments et garantir une capacité d'accueil adaptée aux boues extraites, tout en préservant la qualité des eaux du Bassin.

Les allées Taussatoises

Réponse : Les allées Taussatoises sont l'âme de Taussat. Elles incarnent le charme et l'identité de notre village, et leur préservation est une priorité absolue. Pour nous, aucun aménagement, aussi minime soit-il, ne sera envisagé sans l'intervention d'un·e paysagiste. Cette expertise garantira que chaque modification respecte l'esthétique et l'équilibre du cadre de vie local.

Le PLU doit être appliqué, contrôlé et, si nécessaire, sanctionné pour assurer son respect. En ce qui concerne les clôtures, de légères évolutions pourraient être envisagées, à condition qu'elles fassent l'objet d'une concertation. Ces ajustements devront privilégier la végétalisation et éviter toute occultation complète des paysages, afin de préserver l'harmonie visuelle du village.

Enfin, nous proposons une permission d'éclairage jusqu'à minuit pendant la période estivale, voire au-delà si cela s'avère nécessaire pour la sécurité et le confort des habitant·es et des visiteur·euses et le remplacement progressif par des réverbères solaires à détection nocturne.

Cette mesure pourrait être ajustée en fonction des retours et des besoins spécifiques.

Les places

Réponse : Recours à Paysagistes, concertation, aménagement économe et aires de jeux.

Les Emplacements Réservés au PLU

Réponse : sur les deux Emplacements réservés le long de l'allée Fontainevieille, si le besoin se fait sentir d'aménager les espaces concernés, cela pourrait être l'objet d'un projet dans le cadre d'un budget participatif comme nous comptons le mettre en place à l'échelle du Conseil de village, ou dans le programme d'aménagement embellissement qui est prévu. Dans l'immédiat, il n'y a pas de projet spécifique à cet endroit.

Site et bâtiment de la Gare : Nous envisageons d'utiliser le droit de préemption pour acquérir un espace dédié à l'aménagement d'une maison du vélo. Ce lieu aurait pour vocation d'accueillir une halte-services spécialement conçue pour les cyclotouristes et les usager·ères du vélo (locaux comme visiteur·euses).

Cette structure offrirait des services pratiques tels que :

- un espace sécurisé de stationnement et de réparation pour les vélos,
- des points d'information touristique sur les itinéraires locaux et régionaux,
- éventuellement un espace détente avec des équipements de base (eau, sanitaires, recharge pour téléphones).

L'objectif est de favoriser la mobilité douce tout en renforçant l'attractivité de notre commune pour les cyclistes, tout en répondant aux besoins concrets des usager·ères.

Mobilités et circulations

Réponse : nous vous proposons de vous référer à notre programme d'embellissement qui est très détaillé. Toute modification des plans de circulation devra impérativement s'inscrire dans une démarche de concertation et de dialogue. L'objectif doit être clairement défini en amont, qu'il s'agisse de renforcer la sécurité, d'améliorer la fluidité du trafic ou d'optimiser le stationnement.

Nous avons conscience des difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes pour accéder aux arrêts de bus ou traverser la route départementale. À cet effet, nous devons agir de concert avec la COBAN pour la mise aux normes des abris-bus, et avec le Département pour sécuriser davantage les traversées sur cet axe au trafic de plus en plus dense.

Devenir de L'IME

Réponse : les dernières nouvelles de l'ADAPEI semblent décaler un déménagement à Biganos. Nous installons notre mandature sous l'égide de la participation citoyenne. Un dispositif permettra de mener des concertations avec les citoyens et les associations représentatives ; C'est un des piliers de notre programme que nous vous invitons à consulter pour plus de détails.

Les secteurs de centralité

Réponse : nous sommes opposés au projet de centralité de Cassy un sujet sur lequel nous nous sommes déjà très largement exprimés. La destruction d'un stade existant constitue une hérésie financière et écologique ; ce projet est, par ailleurs, massivement rejeté par la population Lantonnoise. Nous prévoyons une organisation structurée centrée sur le développement économique et pilotée par des élus en responsabilité. Cette structure travaillera, par la concertation, à l'élaboration d'un plan stratégique permettant de pérenniser et de dynamiser les activités commerciales locales. L'objectif est de passer d'une animation ponctuelle à un soutien durable de notre économie de proximité.

Tourisme

Réponse : Taussat est historiquement une station balnéaire à vocation familiale. Nous souhaitons préserver cet ADN en favorisant un tourisme choisi et apaisé. Notre ambition est d'accueillir des familles, des cyclotouristes et des camping-caristes en quête d'une villégiature reposante, leur permettant de profiter pleinement de la beauté du littoral et des activités locales.

La pratique de la voile reste un pilier de l'identité de Taussat. Pour compléter cette offre, nous étudions la possibilité de créer une base nautique légère, dédiée notamment à de petites embarcations électriques, sur le modèle de ce qui existe avec succès au Teich. Ce projet permettrait une découverte respectueuse du Bassin, en totale adéquation avec nos objectifs de transition écologique et de tranquillité publique.

B DEMOCRATIE LOCALE

Vie locale et participation citoyenne

Réponse : Comme nous l'avons développé dans notre programme et nos réunions publiques, notre dispositif de participation citoyenne permettra d'échanger avec les administrés et les associations représentatives de manière régulière, cadrée et pérenne. Nous plaçons la concertation au cœur de notre méthode de gouvernance : elle sera le préalable indispensable à toute prise de décision structurante pour la commune.

Prévention des incivilités

Réponse : nous souhaitons renforcer la présence humaine sur le terrain par la création d'un poste de garde champêtre. Ce dernier aura pour mission d'assurer une surveillance de proximité, de veiller au respect de l'environnement et de maintenir un lien direct avec les administrés. En complément, nous déploierons un dispositif de participation citoyenne fondé sur la solidarité de voisinage, afin de prévenir les incivilités et de renforcer la sécurité de tous.

Une gouvernance ouverte et participative : la transparence et l'écoute seront au cœur de notre méthode de travail.

Concertation locale

Réponse : Nous instaurerons des conseils de village ouverts au public, permettant un dialogue direct entre les habitants et l'équipe municipale. Chaque quartier disposera d'un élu référent tenant des permanences régulières. Ce sera votre interlocuteur privilégié pour faire remonter les besoins et les suggestions des habitants.

Co-construction : Cette nouvelle forme de gouvernance participative garantit que les projets de la commune seront pensés avec et pour les citoyens.

Intercommunalités et vie locale

Réponse : Nous nous engageons à exercer toute notre influence au sein des instances intercommunales (COBAN, SIBA, etc.) afin de mieux défendre les intérêts de la commune de Lanton. Notre objectif est de porter une voix forte pour garantir une gestion cohérente et respectueuse des spécificités de notre commune. Nous instaurerons une gouvernance plus accessible, reposant sur une information régulière, claire et transparente. Le dialogue avec les administrés ne sera plus l'exception, mais la règle.

Pour enrichir le débat public, nous créerons des commissions extra-municipales. Ces instances permettront d'ouvrir la réflexion à des personnes non élues (citoyens, experts ou représentants associatifs) sur des thématiques clés telles que :

- La citoyenneté et la tranquillité publique ;
- La gestion et l'avenir de nos ports ;
- La culture et les animations locales.

En intégrant la société civile dans ces groupes de travail, nous garantissons des décisions plus justes et mieux adaptées aux réalités du terrain.

C. ANIMATIONS et CULTURE

Réponse : Nous nous engageons au maintien d'animations régulières tout au long de l'année : festivités de Noël, chasse aux œufs, marchés de nuit ou encore la traditionnelle fête du 15 août. Ces événements sont essentiels pour faire vivre notre commune et renforcer le lien social.

nous sommes favorables à l'élaboration d'une programmation culturelle annuelle, ou bisannuelle, construite en concertation avec les acteurs locaux. Notre ambition est de proposer une offre diversifiée, incluant notamment une programmation musicale variée ainsi que des expositions photographiques en plein air, afin de rendre l'art accessible à tous dans l'espace public.

Le maintien du lien social passe par l'animation, mais il doit s'accompagner d'un respect mutuel. Si la mise en place d'une "charte de bon voisinage" peut paraître complexe à administrer, nous veillerons au respect strict de règles de bon sens : l'application de la limite horaire de minuit pour les nuisances sonores et le maintien d'un niveau sonore (décibels) raisonnable. L'objectif est de concilier le dynamisme de la commune avec la tranquillité des riverains.

D . DEPENSES PUBLIQUES

Réponse : retrouver une maîtrise des finances sur des projets réalistes et réalisables est un de nos objectifs.

Fait à Lanton le 3 mars 2026
Loïc BALLONGUE